

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011
DELIBERATION N° 2011/04/492**

OBJET Achat de tribunes amovibles au Syndicat Intercommunal du Collège Crosne/Yerres.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal du Collège Crosne-Yerres se sépare de quatre tribunes amovibles du gymnase Finet suite à son nouvel aménagement,
CONSIDERANT que ce matériel est homologué et aux normes et peut accueillir huit spectateurs par module, sans obligation d'ancrage au sol,
CONSIDERANT que la Commune envisage de racheter ce matériel afin de l'installer au tennis des Tournelles,
APRES en avoir délibéré,
VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,
A l'unanimité,
DECIDE d'acquérir quatre tribunes amovibles auprès du Syndicat Intercommunal du Collège Crosne-Yerres pour un montant de 1 921 euros,
DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



[Signature]

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le *10/04/2011*
et de la publication le *10/04/2011*
Le Maire,

[Signature]

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. 01 69 49 76 00
Fax 01 69 48 63 98

